

DELIBERATION N°019/2015 DU 29.04.2015

Portant approbation du budget supplémentaire (budget annexe) du service public de l'eau pour l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 20/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 21/2011 du 1^{er} juin 2011 modifiée portant création de la régie de l'eau ;
- VU la délibération n° 103/2014 du 23 décembre 2014 portant approbation du budget primitif (budget annexe) de l'exercice 2015 du service public de l'eau ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

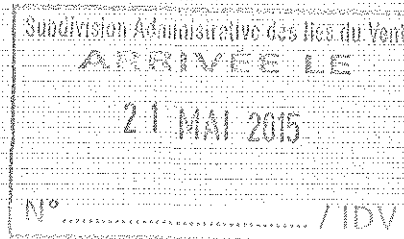
Après en avoir délibéré en sa séance du 29.04.2015

ADOpte	
VOTANTS	33
POUR	33
CONTRE	00
ABSTENTION	00



Ville de Pirae
POLYNESIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2015

DELIBERATION N°019/2015 DU 29 AVRIL 2015

Date de convocation : 23 avril 2015	L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois d'avril, à seize heures deux minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENNE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.								
Date d'affichage : 23 avril 2015									
Date d'affichage du compte-rendu : 30 avril 2015									
Date d'affichage de la présente délibération :									
Résultats des votes :	<table> <tr> <td>VOTANTS</td><td>33</td></tr> <tr> <td>POUR</td><td>33</td></tr> <tr> <td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr> <td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	33	POUR	33	CONTRE	00	ABSTENTION	00
VOTANTS	33								
POUR	33								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité									
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>32</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>01</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	32	PROCURATION	01		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	32								
PROCURATION	01								

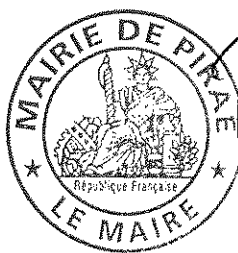
	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA DROLLET
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget supplémentaire (budget annexe) du service public de l'eau pour l'exercice 2015 est adopté tel que proposé, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, voté au niveau du chapitre pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 000 500	12 000 500
Investissement	41 426 449	41 426 449
Total	53 426 949	53 426 949

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit



Edouard FRITCH
Le Maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **21 MAI 2015** et publication du **21 MAI 2015**



Edouard FRITCH
Le Maire